

## **UN MESSAGE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE**

Ces deux dernières années ont été chargées, productives et novatrices pour le CCJI. Notons en particulier le lancement en novembre 2013 de notre entreprise sociale, L'Institut Philippe Kirsch, qui offre des cours en développement professionnel continu (DPC), en anglais et en français, par l'entremise de technologies novatrices et pédagogiques dans les domaines de droit suivants : pénal, civil, immigration, droits de l'Homme, droit transnational et international. Les membres de l'Institut comprennent d'anciens juges de la Cour Suprême tels que Louis Lebel, Ian Binnie, Michel Bastarache et Frank Iacobucci ainsi que d'autres juges et juristes canadiens de renom. Ayant atteint le cap des 500 personnes inscrites dans sa première année de fonctionnement, l'Institut est en bonne voie de générer des revenus à long terme pour soutenir financièrement le CCJI, tout en favorisant l'excellence dans la profession juridique.

Le nombre de clients du CCJI qui demandent réparation contre des auteurs présumés d'atrocités de masse est passé de 59, tel qu'indiqué dans le dernier rapport publié en 2012, à 75 à la fin 2014. Ces 75 personnes sont originaires de 18 pays à travers le monde. Un développement important durant cette période a été la participation du CCJI dans des dossiers contre des entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur de l'extraction de ressources naturelles impliquées dans des violations graves des droits de l'Homme lors de leurs opérations à l'étranger. Ces dossiers impliquent des allégations de viol, des fusillades, des détentions, des exécutions ciblées, de la torture ainsi que des exécutions en masse.

Avec trois interventions à la Cour Suprême du Canada ainsi qu'à la Cour d'appel du Québec durant les deux dernières années, le CCJI a activement mis son expertise à contribution, à titre d'« ami de la cour », dans des instances comprenant des questions juridiques importantes visant à renforcer les recours disponibles aux survivants tout en créant d'importants précédents pouvant être utilisés dans d'autres pays. À titre d'exemple, le CCJI a offert son expertise juridique dans des affaires visant à traiter des immenses obstacles juridiques et pratiques présents lors d'un dépôt de réclamations contre les entreprises au Canada. Le premier cas concerne l'immunité Étatique que le Canada a maintenu sous forme de loi et qui crée une immunité pour les États étrangers. Cette dernière cause énormément de problèmes pour les survivants d'atrocités qui sont en quête de justice contre ces mêmes États et leurs représentants. Le deuxième cas cherche à maintenir la première condamnation pénale au Canada pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

En termes de gestion de l'organisation et de la gouvernance du CCJI, l'organisme a vu le départ en 2013 de son coordinatrice en communication et sensibilisation après deux années de travail persévérant sur l'expansion des services du CCJI en français. La coordinatrice a aussi grandement amélioré les relations avec les communautés de survivants et a soutenu la contribution de bénévoles dévoués à travers le pays. Au cours des deux dernières années, nous avons été ravis d'accueillir de nouveaux

membres dans notre équipe, y compris un stagiaire-boursier, une consultante en communication, deux stagiaires ainsi qu'une équipe de professionnels talentueux et expérimentés à l'Institut Philippe Kirsch. Le conseil d'administration, aussi déterminé que jamais, a également accueilli sept nouveaux membres, tout en maintenant les anciens membres dans leurs positions ou à titre de conseillers.

La demande croissante pour les services du CCJI est reflétée dans les nombreuses activités décrites dans ce rapport biennal de 2013-2014. Ceux qui ont la chance de revoir les réalisations de l'organisme continuent d'exprimer leur incrédulité face à ce qui peut être accompli par une petite équipe avec un maigre budget. Notre contribution au mouvement international de justice a été rendue possible grâce au précieux soutien de nos bailleurs de fonds, ainsi que les efforts inlassables de notre personnel dévoué, des avocats pro bono, des conseillers, des ONG partenaires, la nouvelle faculté de l'Institut Kirsch Philippe ainsi que les étudiants et bénévoles du CCJI. Il y a de nombreuses choses dont nous sommes fiers et pour lesquelles nous sommes reconnaissants, sans parler du travail qui nous attend.

## **REVUE D'ACTIVITÉS 2013-2014**

### **DOSSIERS**

Le CCJI a fait des progrès importants dans un certain nombre de cas pour les survivants d'atrocités de masse, telles que la torture et crimes de guerre, par son travail d'investigation, de recherche juridique, de collecte de preuves, d'élaboration de plaintes pour dépôt auprès des Nations Unies et d'autres mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme, la recherche d'avocats pro bono ainsi que par l'établissement de liens importants avec des partenaires étrangers et du maintien de relations avec des responsables gouvernementaux canadiens pertinents. Voici les principales actions de soutien que nous avons offertes aux clients dans leur quête de justice.

#### **ROY SAMATHANAM**

Le CCJI a aidé Roy Samathanam, un canadien d'origine tamoule, à déposer une plainte contre le gouvernement du Sri Lanka devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU en novembre 2013. La plainte accuse le Sri Lanka d'avoir commis plusieurs violations des droits de Roy en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Cette plainte demande expressément au Comité de déclarer que ces violations se sont produites, et d'appeler le Sri Lanka à prendre des mesures pénales contre les responsables, ainsi que d'offrir à Roy une compensation pour les dommages qu'il a subis. En outre, à la demande de Roy, le CCJI lui a offert un soutien important dans le domaine des communications avec les médias et a minutieusement préparé la demande pour qu'elle soit déposée lorsque le Sri Lanka accueillait les représentants du Commonwealth. Suite à la réponse du Sri Lanka,

affirmant que l'État ne donnerait pas suite à la plainte, nous continuons d'évaluer les prochaines étapes possibles.

## JORGE SOSA ORANTES

Le client de CCJI, Ramiro Osorio Cristales, est un survivant d'un massacre brutal qui a eu lieu dans le village guatémaltèque de Las Dos Erres en 1982. En 2013, il a témoigné dans le procès américain de Jorge Sosa Orantes, un criminel de guerre guatémaltèque qui détient les citoyennetés américaine et canadienne, et qui a été arrêté au Canada en 2011. M. Sosa Orantes a été extradé vers les États-Unis en 2012 afin de subir son procès pour fraude de citoyenneté, même si le CCJI et notre partenaire Avocats sans frontières Canada, ont demandé au gouvernement canadien d'enquêter sur celui-ci pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Après le témoignage de Ramiro dans le procès américain, l'avocat de M. Sosa Orantes a présenté ses excuses à Ramiro et a refusé de le contre-interroger. Sosa Orantes a été reconnu coupable de fraude de la citoyenneté en Septembre 2013, condamné à la peine d'emprisonnement maximale de dix ans, et s'est vu révoqué sa citoyenneté américaine. Une fois qu'il aura purgé sa peine, il sera fort probablement déporté au Guatemala. Le CCJI va tenter de faire en sorte qu'il soit jugé au Guatemala pour crimes de guerre et qu'il ait sa citoyenneté canadienne révoquée. Notre équipe a suivi le procès américain et publié des résumés quotidiens de la procédure sur notre site, tout en soutenant nos clients tout au long du processus.

## TAHOE RESOURCES

Le CCJI et le cabinet d'avocats de Vancouver, Camp Fiorante Matthews Mogerman ont soutenu sept hommes guatémaltèques dans le dépôt d'une poursuite civile contre la société minière canadienne Tahoe Resources Inc. en Juin 2014 pour les blessures qu'ils avaient subies lorsque le personnel de sécurité de Tahoe a ouvert le feu sur eux à bout portant. Les hommes, des résidents de San Rafael Las Flores, où la mine Escobal de la société est située, allèguent que Tahoe est légalement responsable de la violence qui leur a été infligée alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre la mine. Ceci est la première action civile en C-B contre une société minière canadienne concernant la violence dans un autre pays. Les actions qui ont précédé le dépôt de la plainte au civil incluent des mois de recherche juridique et de travail d'enquête, y compris deux missions au Guatemala pour recueillir des preuves et rencontrer les demandeurs, les témoins et notre ONG partenaire El Centro de Acción Legal-Ambiental y Social de Guatemala (CALAS ).

## NEVSUN RESOURCES

Le CCJI a de nouveau travaillé avec Camp Fiorante Matthews Mogergerman, ainsi qu'avec le cabinet d'avocats Siskinds LLP et l'avocat torontois James Yap dans le dépôt d'une plainte en Novembre 2014 en Colombie Britannique au nom de trois hommes érythréens contre Nevsun Resources limited, concernant l'utilisation de main-d'œuvre servile. Ceci est l'un des premiers procès dans le domaine de la protection des droits de la personne au Canada qui tente de faire valoir des revendications fondées directement sur le droit international. Le cas allègue que l'entrepreneur local de Nevsun, Segen Construction Company, qui est détenu par le parti au pouvoir de l'État érythréen, a forcé les employés de la mine Bisha à travailler dans des conditions abominables et que Nevsun, expressément ou implicitement, approuvait l'utilisation de main-d'œuvre conscrîte, une pratique qui serait tant répandue qu'elle constituerait un crime contre l'humanité. La plainte a été soumise sous la forme de recours collectif dans le but d'inclure tous les survivants de travail forcé de la mine, mettant en avant des revendications révolutionnaires basées sur les interdictions du droit international de travail forcé, d'esclavage, de torture et de crimes contre l'humanité. Le CCJI contribue dans l'équipe juridique de plusieurs façons, y compris en offrant une expertise juridique spécialisée sur le droit international et la responsabilité des entreprises, l'assistance dans les enquêtes et la coordination des communications avec les médias.

## GEORGE W. BUSH

Tout au long de 2013 et 2014, au nom de quatre survivants de la torture, le CCJI a travaillé en étroite collaboration avec le Centre américain pour les droits constitutionnels, afin de fournir des réponses rapides et détaillées aux observations du Canada en réponse au Comité des Nations Unies contre la torture concernant la plainte que nous avons soumise au Comité en 2012. Cette plainte détaille les façons dont le Canada a violé ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies contre la torture en omettant de poursuivre M. Bush et a arrêté une poursuite privée au nom des survivants quand celui-ci était en visite au Canada en 2011, malgré les admissions de Bush qu'il a autorisé des actes de torture. Au moins 50 organisations de défense des droits humains et des personnalités ont signé une lettre à l'appui de la poursuite privée et le projet de mise en accusation, qui détaillait le fondement factuel et juridique de l'affaire et qui inclue des milliers de pages de preuves.

En mai 2014, le CCJI a alerté le Comité de la venue de M. Bush à Toronto pour une collecte de fonds avec Bill Clinton, et a publié une déclaration publique sur le fait que le Canada est en train de violer la Convention des Nations Unies contre la torture en fermant les yeux sur ses visites répétées au Canada. Nos efforts au nom des survivants ont eut un support supplémentaire après la publication en décembre 2014 du rapport du Sénat américain à propos de l'utilisation de la torture sous l'administration de M. Bush.

## **INTERVENTIONS JURIDIQUES STRATÉGIQUES**

En 2013, la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Ezokola c. Canada* (Citoyenneté et Immigration) a exprimé son accord avec les arguments présentés par le CCJI et nos co-intervenants soutenant que le Canada devrait se conformer au droit pénal international pour déterminer si les complices de crimes contre l'humanité et crimes de guerre devraient être exclus de la protection des réfugiés. Cette décision est importante dans la correction de l'interprétation trop large précédemment utilisée pour refuser la protection aux demandeurs d'asile fondée uniquement sur une association plutôt que des actions.

En 2014, le CCJI a poursuivi ses efforts visant à éliminer le principal obstacle à la justice pour les victimes d'atrocités au Canada en intervenant devant la Cour suprême du Canada dans *Kazemi v. la République Islamique d'Iran*. Le tribunal a finalement statué que la Loi sur l'immunité des États (SIA) empêche les tribunaux canadiens d'entendre des poursuites civiles pour actes de torture et d'autres atrocités commises à l'étranger. Le CCJI était intervenu à chaque étape de l'action en justice intentée contre l'Iran et ses responsables pour la torture, le viol et l'assassinat de la photjournaliste canadienne Zahra Kazemi en 2003. La décision de la Cour suprême a mit fin à huit ans de bataille juridique du fils de Kazemi qui tentait de tenir les représentants iraniens responsables devant les tribunaux canadiens. La SIA a été un obstacle majeur pour un certain nombre de nos clients dans leur capacité à exercer un recours dans un litige civil au Canada pour des abus subis à l'étranger. L'opinion dissidente dans l'arrêt s'appuyait largement sur les observations du CCJI, comme quoi même si un gouvernement est à l'abri de toute poursuite, les agents individuels ne devraient pas aussi être exemptés. L'opinion de la majorité a aussi explicitement déclaré qu'il appartient au Parlement de modifier la SIA pour permettre aux survivants de poursuivre de tels cas. Le CCJI a travaillé avec des parlementaires dans le passé sur un projet de loi modifiant la SIA et va maintenant s'appuyer sur cette décision de la Cour suprême pour démontrer la nécessité d'une réforme.

Dans un effort pour assurer un terrain équitable dans les litiges de la responsabilité des entreprises, le CCJI est également apparu comme un co-intervenant avec des organisations partenaires devant la Cour suprême du Canada dans *Chevron c. Yaiguaje*. Les plaignants cherchent à faire appliquer un jugement équatorien de 2011 exigeant Chevron de leur verser une indemnité pour la pollution grave et avancée causée par les activités de Chevron dans la région amazonienne de l'Équateur. Puisque que la société a été cédée à l'Équateur et les plaignants ont été incapables de faire exécuter le jugement contre les actifs de Chevron aux Etats-Unis, ils se sont tournés vers les tribunaux canadiens pour faire appliquer le jugement contre la filiale canadienne de Chevron. L'équipe d'intervenants, y compris le CCJI a exhorté la Cour suprême d'interpréter les lois canadiennes en conformité avec le droit international des droits de l'Homme, de manière à ne pas imposer des obstacles supplémentaires aux victimes d'abus des entreprises qui cherchent l'application des dommages obtenus dans leur pays d'origine contre des entreprises

transnationales. L'affaire Chevron est suivie de près à l'échelle internationale en raison de sa capacité à établir un précédent important.

En mai 2014, la Cour d'appel du Québec a confirmé la condamnation en 2009 de Désiré Munyaneza pour son rôle dans le génocide rwandais. Le CCJI est intervenu dans l'affaire et a en particulier fourni son expertise sur la Loi sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et la question à savoir si celle-ci peut s'appliquer au génocide au Rwanda en 1994, même si la loi n'est entrée en vigueur qu'en 2000. La cour d'appel a cité le mémoire de CCJI dans ses conclusions en faveur de l'application rétroactive de la Loi. La Cour suprême du Canada a refusé l'autorisation d'interjeter l'appel de Munyaneza, rendant cette décision finale.

## **AUTRES FORMES DE SOUTIEN AUX SURVIVANTS**

Tout au long de 2013-14, le CCJI a continué de fournir un soutien moral et pratique à nos clients. En travaillant en étroite collaboration avec les programmes de traitement pour victimes de torture, d'autres professionnels de la santé et les services sociaux, ainsi que les membres de la famille immédiate de nos clients, nous nous sommes assurés que tous les individus desservis par le CCJI ont reçu le soutien dont ils avaient besoin durant leur quête de justice. Nous avons entre autres aidé nos clients à trouver un logement et un emploi, un accès à des services non juridiques mais aussi à un avocat pro bono en matière d'immigration, le dépôt de demandes d'accès à l'information, l'identification des sources de financement des entreprises, la communication avec les médias et des activités de sensibilisation et la poursuite des activités thérapeutiques telles que l'écriture et l'art. Un appui important a également été fourni aux communautés de survivants dans l'organisation d'événements en mémoire de ceux qui sont morts à la suite de violations flagrantes de droits de l'Homme. Cette approche complète de services reflète les valeurs de l'organisation, et permet le développement d'une étroite relation de confiance alors que nous travaillons ensemble sur l'accès justice. Le CCJI recrute et forme des bénévoles pour soutenir le directeur juridique dans l'offre de ces services supplémentaires.

## **FORMATION JURIDIQUE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION**

### **L'INSTITUT PHILIPPE KIRSCH**

L'année 2013 a été une année passionnante pour le CCJI. Nous avons consolidé notre réseau d'experts juridiques pour offrir un plus large éventail de possibilités de formation continue de haute qualité pour les professionnels du droit par le biais de la création de l'Institut Philippe Kirsch, tout en soutenant les cours réguliers du CCJI en droit pénal international. Nous avons réussi à faire la transition de manière transparente de nos programmes de DPC à l'Institut, et nous étions très heureux de voir que plus de 500 professionnels de la justice ont participé à des cours de

formation continue durant la première année de l'Institut. Tous les revenus de l'Institut sont transférés vers le CCJI comme un moyen de renforcer notre viabilité financière et donc notre capacité à offrir un soutien à long terme à nos clients.

Le programme de l'automne 2014 de l'Institut comprenait 6 séries de cours, incluant des webinaires et des ateliers animés par des experts, notamment l'ancien juge de la Cour suprême Ian Binnie, sur le thème de « Global Corporate Liability », des sessions sur l'utilisation de preuves secrètes dans les tribunaux canadiens, sur la manière de comprendre les traumatismes psycho-sociaux dans le contexte juridique et sur la manière d'entamer des recours collectifs au Québec (ce dernier était en français). Ces sessions de formation continue accréditées sont disponibles sur le site Web de l'Institut pour le visionnement sur demande.

Un nouveau bureau d'orateurs de l'Institut Kirsch a également été lancé en 2014 pour offrir des conférenciers compétents sur un large éventail de questions pour des événements ou conférences organisés par d'autres.

Pour soutenir le développement de l'Institut, une opportunité d'investissement a été créée, offrant un rendement financier annuel à l'investisseur pour une période de cinq ans, après quoi l'investissement peut être retourné ou réinvesti. Cette opportunité d'investissement à impact social restera disponible en 2015 et plus d'informations peuvent être obtenues par la PDG de l'Institut et Directrice exécutive du CCJI, Jayne Stoyles.

## PROFESSIONNELS JURIDIQUES ET ETUDIANTS

Dans les deux dernières années le CCJI a recruté et intégré le soutien pro bono de la communauté juridique canadienne afin d'approfondir la contribution de l'organisation à soutenir les survivants d'atrocités internationales. En outre, nous avons offert de la formation et du mentorat à 56 étudiants en droit, en les intégrant dans l'offre de services pour les survivants. En 2013 et 2014, nous avons vu la participation de:

- 12 avocats de firmes à Toronto et à Ottawa et de l'Université du programme Human Rights Law international de Toronto, dans le but de travailler sur trois interventions du CCJI à la Cour suprême du Canada, pour offrir une expertise juridique spécialisée sur les questions qui permettraient d'accroître l'accès à des recours juridiques pour les victimes d'atrocités;
- 3 avocats bénévoles pour aider les clients du CCJI dans leur quête de justice en réponse à l'abus dont ils ont souffert de la part de gouvernements étrangers et de leurs agents;
- 20 autres avocats dans la liste du CCJI des avocats pro bono qui sont disponibles sur une base *ad hoc* de consultation et de soutien juridique;

- 2 stagiaires au Barreau et trois stagiaires étudiants qui ont effectué de la recherche juridique et qui ont fourni un appui aux 16 survivants des atrocités par le biais d'informations sur les recours juridiques;
- 8 étudiants en droit sous la direction du directeur juridique du CCJI qui ont offert leur aide lors de nos interventions devant la Cour suprême du Canada dans les cas Ezokola, Kazemi et Chevron;
- 30 étudiants qui ont suivi le procès de Mungwarere en 2012-2013 relativement au génocide au Rwanda et qui ont participé dans la rédaction des résumés à des fins de diffusion quotidienne pour les universitaires et les praticiens travaillant dans ce domaine; et
- Une équipe de chercheurs de plus de 15 étudiants en droit sur deux ans des universités d'Ottawa et de Laval, qui ont analysé et résumé des dossiers nationaux concernant les crimes de guerre à travers le monde pour le projet d'outils juridiques de la Cour Pénale, pour lequel le CCJI a servi comme partenaire Canadien avec La Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université de Laval, le Centre de recherche et d'éducation sur les droits de l'Homme de l'Université d'Ottawa et la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Section de Common law.

## **SENSIBILISATION DU PUBLIC ET ENGAGEMENT**

Tout au long de la période de deux ans, le CCJI a à la fois organisé et fourni un appui à des événements où la question de la justice internationale et la nécessité de lutter contre l'impunité ont été des thèmes dominants.

En novembre 2013, le CCJI a organisé une conférence de presse pour notre client d'origine tamoule pour annoncer son dépôt d'une plainte auprès du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, dans le but de voir le Sri Lanka tenu responsable de ses actes de torture. Cela impliquait de fournir une assistance au niveau de la communication avec les médias, y compris la diffusion d'un communiqué de presse en anglais et en tamoul, invitant les membres de la presse écrite et audiovisuelle, l'organisation d'entrevues avec les médias. Ceci a ainsi permis la couverture des journaux nationaux sur le dossier, soit le National Post et le Toronto Star. La diffusion s'est aussi faite sur le site web du CCJI.

En 2013, le Groupe de travail de Toronto du CCJI et Amnistie internationale Canada ont organisé une projection de « No Fire Zone », qui traite des derniers mois de la guerre civile au Sri Lanka, suivi d'une table ronde, qui a réuni plus de 200 personnes, dont des étudiants en droit, des représentants d'ONG, des avocats et les membres de la communauté tamoule.



En 2013 et 2014, les bénévoles du CCJI et anciens stagiaires ont collaboré avec la Commission scolaire du district d'Ottawa-Carleton dans l'implication d'écoles secondaires d'Ottawa lors de la Journée nationale de commémoration et d'action contre les atrocités de masse du 23 avril. Environ 200 élèves de six écoles secondaires à Ottawa ont assisté à l'événement en 2013, et 180 étudiants en 2014. Le CCJI a fourni à la fois un support organisationnel et les haut-parleurs.

En mai 2014, notre stagiaire a donné une présentation au Collectif des Survivants et Victimes du Génocide Hutu avant et après 1972 au Burundi sur la façon dont le CCJI travaille à soutenir les survivants d'atrocités internationales. Ce fut une grande conférence avec un public composé principalement de membres de la communauté de la diaspora au Canada.

Le CCJI a également participé à plusieurs événements publics en 2014 comme ceux de la Campagne d'accès à la Justice, ainsi que lors d'un panel de discussions intitulé Entreprise, violence et Droit international humanitaire à Toronto et organisé par la Croix Rouge canadienne en octobre 2014. La Directrice exécutive du CCJI et le directeur juridique ont organisé, présidé et présenté des discussions sur des sujets de justice internationale lors des conférences annuelles du Conseil canadien de droit international à Ottawa en 2013 et 2014, auxquelles ont assisté des avocats du gouvernement, le Barreau privé, des chercheurs en droit ainsi que des étudiants en droit de tout le Canada.

Les dossiers du CCJI dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises ont suscité une forte attention juridique et médiatique ce qui a eu comme résultat un avancement positif du mouvement pour la responsabilité des entreprises au Canada et à l'étranger, ainsi qu'une pression accrue sur les entreprises à tenir compte des normes internationales des droits humains.

Tout au long de 2014, le CCJI a travaillé sur le développement et la production de nouveaux outils visant à sensibiliser les survivants d'atrocités au Canada au sujet de leurs droits, toujours dans le but d'accroître l'engagement dans les questions de la justice internationale. Trois grands lancements sont prévus en 2015 dont l'outil en ligne «Opportunités pour la justice » sur les voies de recours disponibles au Canada et à l'étranger en réponse aux crimes d'atrocités de masse; le «Stories Project » qui est une galerie de vidéos qui offrent un éventail de points de vue sur la justice internationale en anglais et en français, et enfin, la refonte totale du site web du CCJI pour accroître l'accessibilité de l'information et de l'engagement de différentes parties.

## **REMERCIEMENTS**

Le Conseil d'administration du CCJI ainsi que son personnel sont immensément reconnaissants envers nos généreux donateurs qui soutiennent notre vision ainsi

que notre mission, en permettant au CCJI de continuer ses contributions aux objectifs de la justice internationale au cours de la période 2013-2014.

Ceux-ci incluent:

Enterprising Non-Profits Ottawa - Centre for Innovative Social Enterprise Development  
Innoweave  
Inter Pares  
La fondation du droit de l'Ontario  
Fondation Trillium de l'Ontario  
Service Canada  
Sisters of Providence of St. Vincent de Paul  
Fondation familiale Somerset  
Le fond du Syndicat des Métallos  
Conseil de recherche en sciences humaines Canada  
Tides Canada  
Le fond des Nations Unies pour les victimes de torture  
Trois fondations familiales anonymes  
Nombreux donateurs individuels et mensuels

Nous tenons également à remercier Amnistie internationale Canada pour le soutien significatif en nature, ainsi que nos professionnels bénévoles, soit Pam Kapoor qui a coordonné la récente refonte de notre site web, Jeremy Parkin pour la conception graphique de ce rapport et notre experte bénévole en communications de longue date, Nanda Na Champassak.

De plus, nous aimerions exprimer notre profonde reconnaissance envers les cabinets d'avocats, les avocats individuels, les cliniques de droit universitaires ainsi que les ONG œuvrant pour les droits de l'Homme qui offrent leur support sous forme de conseils juridiques dans le but de soutenir les clients du CCJI.

Camp Fiorante Matthews Mogergerman  
Irving Mitchell Kalichman LLP  
Klippensteins LLP  
Siskinds LLP  
Torys LLP  
James Yap  
Programme international des droits de l'Homme, Faculté de droit, Université d'Ottawa